



Autisme Québec

**Les services scolaires de Québec
pour les personnes présentant un TED**

Septembre 2009

Présentation basée sur le document produit par ATEDM

LA SCOLARITÉ - UN DROIT POUR TOUS LES ENFANTS

Au Québec, tous les enfants de cinq ans et plus doivent être scolarisés. Pas contre, les enfants présentant un trouble du spectre autistique ont le droit d'être scolarisés dès l'âge de 4 ans, et ce, jusqu'à 21 ans, comme le stipule la *Loi sur l'instruction publique*. La loi peut être consultée en ligne à l'adresse : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/l_13_3/l13_3.html.

Le réseau des commissions scolaires

À Québec, trois commissions scolaires se partagent le territoire : Commission scolaire de la Capitale, Commission scolaire des Découvreurs et Commission scolaire des Premières-Seigneuries. Pour la région de Portneuf, c'est la Commission scolaire de Portneuf.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Vous devez vous présenter à votre école de quartier afin de remplir la demande d'inscription scolaire et de soumettre une photocopie du rapport d'évaluation indiquant le diagnostic de TED. Il faut aussi remettre le certificat de naissance, la carte d'assurance maladie et le carnet de vaccination. Les élèves présentant un TED se voient attribuer la cote 50. Cette cote signifie que votre enfant a des besoins particuliers et qu'il peut recevoir les services en conséquence. Si votre enfant reçoit son diagnostic en cours d'année scolaire, cela ne signifie pas qu'il ne peut pas recevoir dans la même année les services. Pour l'année en cours, il n'aura pas la cote 50 à son dossier, mais certains services peuvent être mis en place afin de bien répondre à ses besoins. Informez-vous à votre école des possibilités.

L'inscription doit initialement se faire à l'école de quartier, même si vous envisagez une école différente pour votre enfant. Dépendamment des besoins, une autre école pourrait mieux convenir. Selon la *Loi sur l'instruction publique*, article 4, « L'élève ou, s'il est mineur, ses parents, ont le droit de choisir, à chaque année, parmi les écoles de la commission scolaire dont il relève et qui dispense les services auxquels il a droit, celle qui répond le mieux à leur préférence ». Il est cependant important de noter que certains établissements ou classes peuvent avoir leurs propres règles d'inscription.

Pour les parents qui souhaitent que leur enfant soit intégré dans une classe régulière, il est important d'informer le directeur de l'école du diagnostic de votre enfant. La collaboration avec le directeur de l'école est une des clés de la réussite de l'intégration de votre enfant.

Une fois que l'école est choisie, il est fortement recommandé de planifier une rencontre avec le personnel qui s'occupera de votre enfant afin de mettre en place une procédure d'intégration. Cette dernière peut comprendre, selon les besoins de l'enfant : une visite des lieux avant la rentrée scolaire, la prise de photos des locaux, du personnel, de son casier, la transmission d'informations importantes reliées à votre enfant.

SERVICES DE SCOLARISATION OFFERTS

Une fois que l'inscription est faite, l'école ouvre un dossier avec les informations concernant votre enfant et le fait parvenir à la commission scolaire où une conseillère pédagogique ou un comité étudie le dossier et soumet une recommandation sur le type de service qui, selon eux, répond le mieux aux besoins de votre enfant. Trois types de recommandations peuvent être faites :

1. Intégration en classe régulière

Les enfants qui peuvent suivre le programme scolaire régulier sont intégrés dans leur école de quartier. Dans ce type de service, l'enfant peut recevoir l'aide d'un accompagnateur pour faciliter son intégration ou sa compréhension, selon ses besoins.

2. Classes adaptées dans une école régulière

Les classes adaptées sont des classes généralement plus petites (environ 7 ou 8 enfants) dans lesquelles on retrouve des enfants ayant des difficultés similaires. Par exemple, l'école des Écrivains (les coordonnées sont présentées en annexe) offre une classe spécialisée en TED, qui s'inspire du modèle TEACCH.

3. École spécialisée

Les enfants qui présentent un retard plus important et qui nécessitent un encadrement plus serré sont habituellement dirigés vers les écoles spécialisées. À Québec, l'école primaire qui a le mandat régional en TED est l'école St-Michel et l'école secondaire est l'école de la Cité (les coordonnées sont présentées en annexe).

Chaque commission scolaire a accès à une personne responsable des services d'adaptation scolaire. Vous pouvez faire appel à ses personnes lors de situations difficiles, auxquelles vous et l'école ne trouvez pas de solution. Vous trouverez leurs coordonnées en annexe.

Afin de soutenir les commissions scolaires, un mandat régional d'expertise en TED est disponible. Ce poste est actuellement comblé par Caroline Pinard, dont vous retrouverez les coordonnées en annexe. Elle est responsable d'organiser des formations et des suivis pour le personnel, de même que d'agir à titre de consultante ponctuelle sur demande des écoles.

TRANSPORT SCOLAIRE

Le service du transport scolaire est offert par les commissions scolaires. Selon les besoins de l'enfant et le trajet à effectuer, il est possible de faire des adaptations, par exemple que l'enfant soit transporté en autobus adapté ou en berline. Ces adaptations peuvent éviter les trop longs trajets, les arrêts multiples, les bruits trop forts, etc.

Si vous décidez de ne pas inscrire votre enfant à son école de quartier, ou de l'inscrire dans une autre commission scolaire que la vôtre (lorsque l'enfant ne fréquente PAS l'école ayant le mandat régional en TED), le transport scolaire n'est alors pas fourni par la commission scolaire. Il devient donc de votre responsabilité d'assurer le transport. Il est à noter que le Service de transport adapté de la capitale (STAC) ne fait pas de transport scolaire.

SERVICE DE GARDE

Pour les enfants d'âge primaire, les services offerts sont variables d'une commission scolaire à une autre, il est donc souhaitable que vous vous informiez directement auprès de l'école. Habituellement, des frais sont exigés pour ce service. Il est possible que le service ne soit pas offert dans les écoles spécialisées, mais qu'il soit accordé dans l'école de quartier. Des ententes sont possibles.

Les problèmes souvent observés dans les services de garde sont : le ratio trop élevé, le personnel manque de formation, le milieu manque de structure et la structure en place ne répond pas aux besoins de la clientèle TED.

Pour les élèves de 12 à 21 ans, des services de surveillance sont organisés dans trois établissements : le Patro Roc-Amadour, l'école L'envol et le Quebec High School. Informez-vous auprès de ces milieux pour plus d'information.

SERVICES SCOLAIRES POSTSECONDAIRES

L'étudiant présentant un trouble du spectre autistique qui poursuit ses études au cégep ou à l'université peut recevoir de l'aide du bureau des étudiants ayant un handicap. Ce bureau offre différents services, tel que : trouver un tuteur, trouver une personne pour aider à la prise de notes, de l'équipement spécialisé et du support afin de l'aider à terminer ses études.

Les étudiants qui suivent plus de deux cours par session sont éligibles aux prêts et bourses. Il est important d'indiquer que l'étudiant qui fait la demande a un handicap, ce qui le rend éligible à faire transférer ses prêts en bourse. Le montant est déterminé par l'établissement. Pour ceux qui reçoivent des prestations de la sécurité du revenu, il est important de considérer que l'octroi

d'une bourse peut diminuer le montant de ses prestations. Il est recommandé de vous informer auprès de la sécurité du revenu.

PROCESSUS DE PLAINTÉ

Le mécanisme de plainte demeure un outil important pour les parents, non seulement pour leur enfant, mais aussi pour dénoncer le manque de services adéquats pour la population des personnes présentant un trouble du spectre autistique. Plus il y a de plaintes, plus les organismes concernés devront travailler à améliorer la qualité des services qu'ils offrent.

Au niveau primaire et secondaire, les problèmes que nous observons le plus souvent sont : les suspensions, les arrêts physiques, les approches punitives, l'isolement, la pression sur les parents pour médicamenter l'enfant, l'arrêt de la scolarisation, le non-respect du plan d'intervention, etc.

Si vous entreprenez une démarche de plainte, et que vous souhaitez être soutenu pour le faire, n'hésitez pas à vous référer à un organisme de défense des droits (OPHQ, Autisme Québec, ou autre).

Les étapes à suivre pour faire une plainte sont :

1. Parler à la direction de l'école.
2. Parler à la conseillère pédagogique ou la responsable de l'adaptation scolaire de la commission scolaire.
3. Demander une rencontre officielle avec l'école. Assurez-vous d'être accompagné par un organisme de défense des droits.
4. Écrire une lettre de plainte à la commission scolaire. La lettre devrait comprendre trois parties : une description du jeune, le problème actuel et les démarches entreprises afin de le régler et une demande envers la commission scolaire afin de rectifier la situation. Certaines commissions scolaires ont mis sur leur site Internet un formulaire à remplir pour compléter votre plainte. Vous pouvez mettre en copie conforme sur votre lettre :

Madame Ginette Coté, présidente
Autisme Québec
1055 boulevard des Chutes
Québec (Qc) G1X 1K1

Madame Line Beauchamp
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Édifíce Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière 16e étage
Québec (Qc) G1R 5A5

Annexe
Les écoles et les commissions scolaires de
Québec et de Portneuf

Ressource régionale d'aide en autisme

Madame Caroline Pinard
1255 avenue Chanoine Morel
Sillery (Québec) G1S 4B1
Téléphone : 418-684-0064 poste 111
418 652-2121 poste 4198
Courriel : srted312@csdecou.qc.ca

Commission scolaire de la Capitale

1900, rue Côté
Québec (Québec) G1N 3Y5
Téléphone : (418) 686-4040
Télécopieur : (418) 686-4032
Site Web : www.cscapitale.qc.ca

Service d'adaptation scolaire

1460, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2N9
Téléphone : (418) 686-4040, poste 2203
Télécopieur (418) 686-4480 ou (418) 682-2002
Contact : Sonia Daigle, conseillère pédagogique en adaptation scolaire poste 2235
Dans toutes les classes intégration dans les classes régulières

École des Écrivains

4400, rue Jacques-Crépeault
Québec (Québec) G1P 1X5
Téléphone : (418) 686-4040 poste 3130
Télécopieur : (418) 871-5920
Courriel : fortin.odette@cscapitale.qc.ca
Classe spéciale pour TED à partir de 6 ans (Petit Prince)

École de la Cité (mandat régional TED-Secondaire)

1625, boul. Benoît-XV
Québec (Québec) G1L 2Z3
Téléphone : (418) 686-4040, poste 6200
Télécopieur : (418) 525-7136
Courriel : boucher.danielle@cscapitale.qc.ca
Classes spéciales au niveau secondaire jusqu'à 21ans.

École Anne-Hébert (Mandat régional Di profonde)

Secteur Jane H Dunn

555, chemin Saint Foy

Québec (Québec) G1S 2J9

Téléphone : 686-4040 – poste 3023

Courriel : moisan.giselle@cscapitale.qc.ca

Mandat : Déficience intellectuelle classes spéciales pour les enfants de 4ans et plus

École Régionale Quatre-Saisons (Mandat régional trouble psychopatho)

215, rue des Peupliers Ouest, Québec (Québec) G1L 1H8

Téléphone :

418 686-4040, poste 4058

1^{er}, 2^e, 3^e cycle (1^{re} année à 6^e année)

Clientèle suivie en pédopsychiatrie, orthophonie, orthopédagogie, ergothérapie, psychomotricité, psychologie, éducation spécialisée et orientation scolaire

Commission scolaire de Portneuf

310, rue de l'Église

Donnacona (Québec) G3M 1Z8

Téléphone : (418) 285-2600

Télécopieur : (418) 285-5198

Site Web : www.csportneuf.qc.ca

Service d'adaptation scolaire

310, rue de l'Église

Donnacona (Québec) G3M 1Z8

Téléphone : (418) 285-5111 ou (418) 285-5198

Cette commission scolaire a élaboré une trajectoire, en collaboration avec des partenaires du réseau de la santé afin de mieux desservir la clientèle. Elle favorise l'intégration dans les classes régulières dans toutes ses écoles. Toutefois, il y a certaines classes spéciales dans les écoles suivantes :

École Sainte-Marie

1120, rue Principale

Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0

Téléphone : (418) 268-3355

Télécopieur : (418) 268-3305

Courriel : epsm@csportneuf.qc.ca

Site Web : www.csportneuf.qc.ca

Accepte les élèves autistes de 4 à 13 ans.

École secondaire Donnacona

320, rue de l'Église
Donnacona (Québec) G3M 2A1
Téléphone : (418) 285-2612
Télécopieur : (418) 285-4672
Courriel : esd@csportneuf.qc.ca
Site Web : www.csportneuf.qc.ca/esdo
Accepte les élèves autistes de 13 à 21 ans.

École secondaire Saint-Marc

1600, boul. Dussault
Saint-Marc-des-Carières (Québec) G0A 4B0
Téléphone : (418) 268-3561
Télécopieur : (418) 268-5908
Courriel : essm@csportneuf.qc.ca
Site Web : www.csportneuf.qc.ca/essm
Accepte les élèves autistes de 4 à 16 ans.

Commission scolaire des Découvreurs

945, avenue Wolfe
Québec (Québec) G1V 4E2
Téléphone : (418) 652-2121
Télécopieur : (418) 652-2146
Site Web : www.csdecou.qc.ca

Service d'adaptation scolaire

945, avenue Wolfe
Québec (Québec) G1V 4E2
Téléphone : (418) 652-2121, poste 4222
Télécopieur : (418) 657-8965

École Saint Mathieu

995, rue Duchesneau
Québec (Québec) G1W 4B1
Téléphone : (418) 652-2155
Télécopieur : (418) 652-2399
Courriel : st-mathieu@csdecou.qc.ca
Site Web : <http://www.csdecou.qc.ca/filteau/>
Classes adaptées au primaire pour des élèves ayant des difficultés et des troubles d'apprentissage

École Étincelle

1400, rue Falardeau

Québec (Québec) G2E 2Z6

Téléphone : (418) 871-6415

Télécopieur : (418) 871-2851

Courriel : etincelle@csdecou.qc.ca

Site Web : <http://www.csdecou.qc.ca/etincelle/>

Classes adaptées au primaire pour des élèves ayant des difficultés et des troubles d'apprentissage

École Saint Geneviève

700, rue Cherbourg

Québec (Québec) G1X 2V9

Téléphone : (418) 652-2154

Télécopieur : (418) 652-2496

Adresse électronique : ste-genevieve@csdecou.qc.ca

Site Web : <http://www.csdecou.qc.ca/genevieve/>

Classes adaptées au primaire pour des élèves ayant de la déficience intellectuelle moyenne à sévère

École Saint Michel (Mandat régional TED-Primaire)

Secteur de l'autisme

1255, avenue Chanoine Morel

Québec (Québec) G1S 4B1

Téléphone : (418) 684-0054

Secteur de l'autisme téléphone : (418) 684-0064

Courriel : st-michel@csdecou.qc.ca

Site web : <http://www.csdecou.qc.ca/michel/>

Élèves ayant un trouble envahissant du développement à partir de 4ans. Pré scolaire et primaire. L'école Saint Michel a un **mandat régional**, l'accès aux classes du secteur de l'autisme est indépendant de la commission scolaire.

École Madeleine-Bergeron (Mandat régional déficience motrice)

1088 route de l'église

Québec, (Québec) G1V 3V9

Téléphone : (418) 652-2104

Télécopieur : (418) 652 – 2312

Courriel : madeleine-bergeron@csdecou.qc.ca

École pour personnes handicapées physiques, enfance inadaptée à partir de 4 ans jusqu'à 21 ans

École de Roche belle

1095, avenue de Rochebelle

Québec (Québec) G1V 4P8

Téléphone : (418) 652-2167

Télécopieur : (418) 656-0836

Courriel : derochebelle@csdecou.qc.ca

Site Web : <http://www.derochebelle.qc.ca/>

Classes adaptées au secondaire pour des élèves ayant de la déficience intellectuelle moyenne à sévère.

Commission scolaire des Premières-Seigneuries

643, avenue du Cénacle

Québec (Québec) G1E 1B3

Téléphone : (418) 666-4666

Télécopieur : (418) 666-9783

Site Web : www.csdps.qc.ca

Service d'adaptation scolaire

80, rue de l'Église

Québec (Québec) G2N 1C5

Téléphone : (418) 622-7811, poste 4243

Télécopieur : (418) 622-5720

Courriel : bouliannea@csdps.qc.ca

Les élèves autistes de cette commission scolaire sont tous en intégration, dans les classes primaires et secondaires. Notons les services particuliers dans les écoles suivantes :

École de l'Envol (Mandat régional déficience visuelle)

120, 47e Rue Est

Québec (Québec) G1H 2M2

Téléphone : (418) 622-7883

Services spécialisés pour élèves du préscolaire, du primaire et du secondaire, dont TED et autisme.

École de l'Oasis

1550, rue du Périgord

Québec (Québec) G1G 5T8

Téléphone : (418) 624-3755

Programme TED/autisme : intégration au primaire avec des cours spécialisés.

Des critères

d'admission s'appliquent.

École de la Courvilloise

2265 avenue Larue,

Beauport (Québec) G1C 1J9

Téléphone : (418)821-4220

Fax : (418)821-1209

École secondaire

École Joseph-Paquin (Mandat régional déficience langagière et auditive)

465, 64e Rue Est

Québec, QC G1H 1Y1

418-622-7884

Âges : 4 an(s) - 21 an(s)

Jeunes ayant une déficience auditive ou un trouble sévère du langage
(dysphasie)

Les Services adaptés du Cégep de Sainte-Foy

Coordonnatrice Hélène Savard

Tél. : (418) 659-6600 poste 3724 ou au secrétariat, poste 3817.

**Accueil et intégration des personnes handicapées étudiantes, Université
Laval**

Pavillon Maurice-Pollack

2305, rue de l'Université

Bureau 2121

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements: 418 656-2880

Télécopieur: 418 656-7866

Courriel: accueil@aiphe.ulaval.ca

Site Web: <http://www.cocp.ulaval.ca/sgc/pid/1077>